



La Batoude

Des espaces pour donner
un nouvel élan à sa vie

Basé sur le modèle
d'ADOC au Tessin



» La vie de qui ?	4
» Définition et finalité de la prestation	5
» Cadre de la prestation	6
» Prestation	7
» Modalité d'accompagnement	8
» Organisation de l'équipe d'intervenants	9
» Principes fondamentaux	10 – 12
» Processus	13 – 18
» Questionnement	19

Sommaire



La vie de qui ?

- » La Batoude s'adresse à des jeunes de 16 à 18 ans et + qui, pour différents motifs (souffrance, précarité, comportements à risque, etc...), ne peuvent plus vivre ni dans leur propre cellule familiale nucléaire ni dans une structure éducative résidentielle. En particulier, La Batoude s'occupe de jeunes qui:
 - Ne vivent pas ou ne peuvent plus continuer de vivre au domicile familial et qui n'ont pas de logement fixe
 - Vivent des situations de forts conflits et malaises familiaux.
 - Nécessitent un soutien différencié (hors structure éducative résidentielle).



Définition et finalité de la prestation

- » La Batoude : «Tremplin flexible qu'utilisent les acrobates». *Larousse*
- » Par analogie, La Batoude offre une opportunité à des jeunes qui souhaitent donner un nouvel élan à leur vie en bénéficiant de cette innovante prestation cantonale.

Finalité

- » La Batoude se fixe comme objectif de travailler en co-construction avec les jeunes sur leur mieux-être psycho-physique, de promouvoir le développement de leur autonomie et de favoriser leur reconnexion au tissu social.
- » Les jeunes sont compétents et nous les accompagnons dans leurs choix de vie, sans jugement, sans exclusion et sans préjugés.



Cadre de la prestation

- » La prestation fait partie du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Neuchâtel. Elle s'inscrit dans les mesures de prévention secondaire et tertiaire et correspond également à un accompagnement socio-éducatif à seuil bas.
- » Elle est offerte aux jeunes de 16 à 18 ans et + domiciliés dans le canton de Neuchâtel.
(Idéalement selon l'expérience tessinoise, il faudrait pouvoir étendre cette prestation au minimum à la tranche 19-20 ans, c'est-à-dire pouvoir débiter l'accompagnement après 18 ans).
- » Tous les jeunes sont connus de l'OPE. Si tel n'est pas le cas, les démarches doivent être faites dans ce sens.
- » Il est indispensable que tous – jeune, OPE et famille – soient correctement informés sur la prestation et qu'à la lumière de ces informations, toutes les parties adhèrent au projet, chacun assumant ses propres responsabilités, en fonction de son rôle.



Prestations

- » La Batoude accompagne le jeune et sa famille dans les premières démarches en vue du processus d'autonomisation : Recherche d'un lieu de vie pour le jeune en fonction de son projet et entretiens avec la famille pour qu'elle puisse exprimer les éventuels doutes, craintes et/ou partager les ressources.
- » La Batoude concrétise la phase d'autonomisation en mettant à disposition du jeune* un appartement, cherché ensemble, au début de l'accompagnement. ***Suivi en appartement en lieu et place d'un placement en institution.***
- » La Batoude met à disposition du jeune un couple éducatif, en moyenne, 8 heures par semaine. Le couple, ainsi que le service de piquet, permettent que cette prestation puisse être activée 365 jours par année, 24h sur 24, afin de garantir un accompagnement de proximité y compris pendant les weekends et les jours fériés.
- » La Batoude garantit la nourriture et le logement (*même prestation qu'en institution*) ainsi qu'un accompagnement éducatif et un espace relationnel dans lequel le jeune peut expérimenter ce que représente une vie autonome.
- » La Batoude soutient le jeune pour maintenir, développer et vivre la relation familiale, là où c'est possible. Ce même soutien est apporté dans sa relation avec le réseau social formel et informel.
- » Les domaines et les outils d'accompagnement sont multiples et adaptés à chaque situation.



**Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux genres.*

Modalité d'accompagnement

- » Les jeunes sont au centre du projet et jouent un rôle actif dans leur parcours à La Batoude.
- » L'éducateur/trice se pose comme personne de référence, au travers d'une relation de confiance. Par son accompagnement, Il/Elle aide le jeune à acquérir et développer les compétences nécessaires pour devenir autonome.
- » La Batoude met à disposition un temps dédié à la création de la relation de confiance, significative et sincère, indispensable à la mise en route de tout projet.
- » Les instruments fondamentaux utilisés dans la relation sont le respect, le temps relationnel, l'écoute, le non jugement et la transparence. L'éducateur/trice sert de médiateur/trice et de stimulateur/trice au changement.
- » La Batoude se pose comme centre d'expérimentation pour favoriser les vécus significatifs qui peuvent créer des lieux d'espoir et ouvrir d'autres portes. Cela a pour but de faire émerger et valoriser les compétences, les ressources et les capacités personnelles du jeune.
- » La Batoude ne prévoit pas de règles particulières sinon celles liées à la gestion de l'appartement et à la relation avec les éducateurs. Le jeune se confronte directement aux règles sociales de la société conventionnelle et aux lois.

Organisation de l'équipe d'intervenants

- » L'équipe de La Batoude est composée à terme de:
 - 1 responsable d'équipe,
 - 4 éducateurs/trices HES* à 80%,
 - 1 éducateur/trice à 80% pour l'atelier «IF»,
 - 1 conseiller/ère familial/e à 80%,
 - 1 secrétaire à 30%

- » Ce dispositif est prévu pour l'accompagnement de 8 jeunes.

- » Un jeune est suivi par un couple éducatif de La Batoude. Un/e conseiller/ère familial /e rencontrera la famille du jeune et pourra être activé au besoin. Le/la conseiller/ère familial/e et l'éducateur/trice de l'ateliers sont amenés/es à faire des remplacements lors de vacances et de congés maladies des éducateurs/trices.

- » De plus, en fonction des situations, l'atelier «IF», pourra être sollicité par le jeune pour faire des travaux dans son appartement et/ou pour travailler sur des projets/chantiers professionnels.

Principes fondamentaux

L'accueil du jeune et de sa famille

Pour le jeune accueilli, il est important qu'il sache que quelqu'un s'occupe également de sa famille

La Batoude accueille le jeune ainsi que les membres de sa famille nucléaire et les personnes significatives.

- L'accompagnement du jeune n'est pas un suivi individuel. Il tient compte de la famille et des personnes significatives et cherche à faciliter les relations entre eux (vision systémique).
- Nous croyons qu'en accueillant le jeune tout en donnant un rôle actif aux membres de sa famille, en les écoutant, en les respectant sans jugements, ni préjugés et en valorisant leurs ressources, nous pouvons créer les conditions idéales pour faire connaissance, se comprendre et donner ainsi la possibilité de faire émerger de nouvelles modalités relationnelles entre eux.

Le jeune est au centre

Ce n'est pas au professionnel d'imposer les objectifs au jeune. Le projet est construit à partir des besoins du jeune. L'équipe s'organise pour garantir un accueil personnalisé du jeune et de sa famille

Le paradigme éducatif classique est inefficace pour faire face aux jeunes qui ont perdu confiance dans le monde des adultes et qui mettent en difficulté le réseau de protection des mineurs en refusant d'adhérer à toutes les solutions proposées.

- La fondation Carrefour, sur la base d'une expérience menée depuis plus de 12 ans par la fondation Amilcare au Tessin, propose un changement de paradigme : Ce n'est plus le fonctionnement d'une structure qui impose des objectifs et des règles générales auxquelles le jeune doit s'adapter et se conformer, c'est l'équipe, dans la mesure du possible, qui adapte son fonctionnement aux besoins de chaque jeune pour co-construire avec lui un projet individualisé.
- De cette manière, nous maintenons notre responsabilité d'adulte face au jeune dans une relation construite ensemble, sans rendre le jeune « coupable » d'un éventuel échec du projet.
- Le projet commence en faisant connaissance du jeune et en lui demandant quels sont ses besoins.
- L'équipe construit avec le jeune et si possible avec sa famille, un projet individualisé. Ce projet est formulé et construit également avec le réseau.

Le jeune participe aux décisions qui concernent sa vie

Le jeune est la personne la plus compétente par rapport à sa situation.

Le jeune est compétent

«Les moyens sont donnés au jeune de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie. Le jeune est reconnu comme « expert » de sa propre vie. Il est informé, écouté et pris au sérieux, et sa résilience est reconnue comme un important potentiel. On encourage le jeune à exprimer ses sentiments et ses expériences»

Standard no 11 de Quality4Children

Principes fondamentaux

La reconnexion au tissu social

C'est la qualité des relations qui protège, prévient et réduit les situations à risques

La Batoude présuppose qu'il faut soutenir les jeunes afin qu'ils puissent atteindre un niveau suffisant de mieux-être personnel et social pour construire un projet de vie réaliste et réalisable.

- L'OMS définit la santé comme un «état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» . Il s'agit d'un droit.
- La reconnexion au tissu social permet de donner une place et une identité au jeune dans notre société.
- Même dans des moments d'impasse et de prises de risques, le maintien d'une dimension systémique permet d'identifier le domaine de reconnexion sur lequel travailler.
- Les 6 domaines de reconnexions représentent le contexte écologique et social dans lequel le jeune est inséré. Ils sont toujours présents :
 1. reconnexion avec le contexte familial
 2. reconnexion avec soi-même
 3. reconnexion avec le contexte scolaire et professionnel
 4. reconnexion avec le contexte territorial et d'habitation
 5. reconnexion avec le contexte administratif, les services sociaux et les autorités
 6. reconnexion avec ses pairs

Communication et partage de la responsabilité

Le jeune, sa famille, les intervenants du réseau et l'équipe de La Batoude communiquent constamment sur l'évolution du suivi

En donnant des informations régulières sur l'évolution du suivi, le jeune et l'équipe éducative permettent à tous les membres du réseau ainsi qu'à la famille de se positionner sur le parcours du jeune et les choix éducatifs de la Batoude.

- Un réseau informé régulièrement est un réseau où professionnels et famille partagent la responsabilité, chacun en fonction de ses propres compétences. La Batoude estime indispensable une communication fluide et transparente entre les personnes qui ont convenu du suivi. Les courriers électroniques semblent être le meilleur instrument pour faire circuler les informations de manière claire, synthétique et formelle.
- En dehors des réunions de réseau, des objectifs fixés, des rencontres, des entretiens téléphoniques et des diverses modalités de communication, l'e-mail de «mise à jour» devient un instrument de travail principal pour le jeune et le couple éducatif visant à informer des évolutions. Le jeune et tous les membres du réseau sont invités à privilégier ce mode de communication.
- L'éducateur/trice transmet un e-mail de «mise à jour» régulièrement à tous les membres du réseau, si nécessaire en temps réel. Il décrit les faits, tant positifs que négatifs, de manière précise, objective et neutre. Idéalement, l'e-mail est écrit par le jeune lui-même. Si ce n'est pas le cas, la mention «écrit en présence du jeune» ou «lu et approuvé par le jeune» doit figurer sur l'e-mail. Les éventuelles divergences de vision doivent être mises en évidence.

Principes fondamentaux

«Nous ne t'abandonons pas»

L'équipe éducative travaille selon le principe du maintien de la relation avec le jeune et sa famille sans avoir recours à la menace d'exclusion.

L'approche de la Batoude n'utilise pas la menace d'exclusion du jeune comme instrument éducatif ou de sanction.

- La continuité de la relation est l'instrument qui est la base éthique de l'accompagnement du jeune dans toutes les phases du projet : de l'admission aux changements des objectifs, jusqu'à la fin du projet commun.
- Le travail est fondé sur l'accueil inconditionnel, sur l'écoute et la stabilité de la relation éducative.
- Nous tenons à offrir une continuité relationnelle qui devrait permettre au jeune de reconstruire sa confiance envers le monde des adultes.

Règles et gestion des transgressions

Les règles ne doivent pas devenir une barrière de communication entre l'intervenant et le jeune

Il n'y a pas de règles en dehors de celles de la cohabitation, de la société et de la loi.

- L'éducateur/trice gère les éventuelles transgressions du jeune en maintenant les conditions de relation visant à favoriser la réflexion du jeune sur ses actes et leurs éventuelles conséquences.
- En cas d'infraction à la loi, l'éducateur/trice n'entre pas en connivence avec le jeune et informe le réseau des faits. Ce sont les instances préposées qui évalueront la situation et prendront les éventuelles mesures nécessaires.
- L'éducateur/trice, indépendamment du comportement du jeune, essaie de rester dans une posture d'accueil inconditionnel, malgré les inévitables jugements, préjugés et réactions que les transgressions peuvent créer chez l'adulte.
- Nous considérons que les éventuels comportements de transgression sont souvent l'expression et la manifestation d'un état d'âme ou d'une souffrance. Nous pensons qu'un rapport de force éducatif bloque la relation et devient une barrière à l'écoute et la communication (donc à l'évolution favorable).

Gestion des situations de danger et de risque

Lors d'une situation à risque, l'éducateur maintient la relation avec le jeune

Les faits qui génèrent des situations à risque sont communiqués constamment à la famille et aux intervenants du réseau de manière à ce que l'évolution de la situation soit connue de tous et que chaque adulte puisse assumer ses propres responsabilités, en fonction de son rôle, ceci dans l'optique de trouver des réponses partagées.

- En cas de danger, l'éducateur/trice informe immédiatement le responsable de La Batoude qui évalue les options d'intervention avec la direction.
- L'éducateur/trice qui est amené/e à gérer une situation à risque ou de danger, reste en relation avec le jeune et travaille sur l'éventuelle souffrance de fond. Il communique avec le réseau sur les événements passés et actuels, en citant les faits.
- En cas de danger immédiat pour la santé ou la vie du jeune, l'éducateur/trice alerte immédiatement les services de premiers secours.

Processus

Traitement de la demande

- » **La demande** de prestation doit impérativement passer par l'OPE. (La procédure d'indication doit être définie)
- » Le responsable de La Batoude, en accord avec l'assistant social (coordinateur du projet) définit les étapes pour donner suite à la demande d'admission. Il fixe une **première rencontre** (analyse de demande) et il décide qui convoquer. Idéalement, outre le responsable de La Batoude, participent le jeune, la famille et le réseau social de référence.
- » Lors de cette première rencontre, les aspects inhérents à la demande sont exposés et au besoin reformulés. Les informations nécessaires sur le fonctionnement de La Batoude sont transmises. Pour pouvoir concrétiser au mieux le projet, il est indispensable que tous – jeune, famille et OPE – soient correctement informés et qu'à la lumière de ces informations, ils puissent décider d'adhérer ou non au projet.
- » Si tout concorde et que tous adhèrent au projet, un premier rendez-vous est alors fixé entre le jeune, l'éducatrice et l'éducateur de référence (couple éducatif) et le responsable de La Batoude.

Processus

De la phase décisionnelle à celle d'autonomisation

- » Cette première phase décisionnelle peut prendre de 3-4 semaines à plusieurs mois.
- » Durant le premier rendez-vous avec le jeune, il lui est remis le texte de "présentation de La Batoude" et le "règlement de la gestion de l'appartement". Le responsable sera présent et garant de la transmission des informations échangées lors de «l'analyse de demande».
- » Le couple éducatif établit avec le jeune quelques rendez-vous pour lancer la recherche d'appartement (ou une solution d'hébergement provisoire, en cas de situation d'urgence) et en même temps, il évalue avec lui ses envies, ses besoins et ses nécessités.
- » Le conseiller familial et le responsable de La Batoude rencontrent les parents et le réseau social afin de discuter des préoccupations, des aspects administratifs et des responsabilités liés au futur placement.
- » L'appartement, une fois choisi par le jeune, est loué par la fondation Carrefour.
- » **Le phase d'autonomisation officielle** est concrétisée par l'entrée du jeune dans l'appartement ou dans l'hébergement provisoire.
- » Le responsable de La Batoude fait le nécessaire pour conclure la «Convention Officielle de suivi». Les aspects administratifs et financiers sont définis à ce moment-là.

Processus

Phase d'autonomisation : Accompagnement pendant 24 mois

- » Le jeune et les éducateurs/trices collaborent pour meubler l'appartement. En principe, l'atelier «IF» est activé à ce moment-là.
- » Les éducateurs/trices de référence établissent, en collaboration avec le jeune, le programme hebdomadaire des rencontres qui peuvent avoir lieu dans l'appartement du jeune (au moins une fois par semaine), dans les bureaux de La Batoude, dans un restaurant ou autre lieu en fonction de la situation du jeune.
- » En considérant la situation spécifique et les besoins du jeune, ils définissent avec lui les objectifs et priorités. Ces derniers sont définis avec le jeune en utilisant le document "Mon projet de vie".
- » Dans les trois mois à compter du début du placement, les éducateurs/trices, en collaboration avec le jeune, élaborent le **Projet Commun** qui sera mis à jour au fil de l'accompagnement. Le **Projet Commun** est partagé et discuté avec l'assistant social et la famille.
- » De manière à personnaliser au maximum l'accompagnement, des activités individuelles et/ou collectives peuvent être proposées par le jeune et/ou le couple éducatif.
- » Le/La conseiller/ère familial/e est à disposition des parents pour un accompagnement familial pendant toute la durée du suivi.

Processus

Vérification de l'évolution du projet éducatif

- » L'évolution du projet est périodiquement vérifiée et partagée. A cet effet, des rencontres régulières sont prévues :
 - Entre le jeune et le couple éducatif
 - Entre le jeune, le couple éducatif et le responsable de La Batoude
 - Entre le jeune, le couple éducatif, le responsable de La Batoude, l'assistant social et la famille
- » Conformément au principe de transparence, de collaboration, de partage et de co-construction, les éducateurs/trices informent régulièrement le réseau social et les familles de la progression du suivi. **Le jeune est informé et prend connaissance des communications.**

Processus

Quitter La Batoude

- » A la fin du parcours, le jeune peut rester dans l'appartement utilisé pendant toute la durée du suivi. Dans ce cas, le contrat de bail est modifié et pris en charge par le jeune lui-même ou par la famille.
- » La fin de la prestation est prévue et organisée en prenant en considération les objectifs et l'évolution du projet. Ci-dessous, les différentes possibilités :
 1. Le jeune a bénéficié d'un accompagnement de 36 mois et quitte La Batoude indépendamment du fait d'avoir atteint ou non les objectifs fixés et partagés. *L'accompagnement idéal se situe sur une période de 24 à 36 mois. En dessous, il est difficile de consolider les acquis et au-dessus la relation intervenant-jeune peut desservir l'objectif d'autonomisation du jeune.*
 2. Si les objectifs fixés ont été atteints, le jeune, en accord avec La Batoude et le réseau d'appui, peut interrompre son parcours de manière anticipée, même avant la période d'accompagnement idéale.
 3. Le jeune souhaite interrompre son projet à La Batoude (opposition, refus de la relation et du contrat). Un réseau est organisé pour définir les modalités de fin de son parcours à La Batoude et élaborer les solutions possibles qui peuvent être activées par le jeune pour son avenir.
 4. Les conditions minimum pour pouvoir partager et aller de l'avant avec le projet (grave consommation de substances, actes de délinquance à répétition) sont insuffisantes. Il est alors décidé avec les partenaires du réseau (formel, autorités, famille) un changement de projet/structure.
- » Un arrêt de la prestation est décidé quand une ou plusieurs personnes (Juge, OPE, famille, jeune et/ou La Batoude) estiment que le placement n'est plus fonctionnel pour la protection du jeune.
- » Un bilan de fin est organisé et la Batoude poursuit son accompagnement jusqu'à ce que le dispositif de suite soit mis en place, pour autant que cela soit fait dans un délai raisonnable.

Processus

Après La Batoude

- » La Batoude garantit la possibilité de maintenir après le suivi des contacts avec les éducateurs du couple éducatif.

Les jeunes peuvent encore participer à des activités et projets organisés par la fondation.

Merci pour votre attention.

Place à vos questions.

Contact :

Grandola Pierre-Alain
responsable de La Batoude
Rue Léopold-Robert 51
2300 La Chaux-de-Fonds
Mobile 079 962 78 56
Fixe 032 886 88 90